

PRÉCARITÉ ENERGÉTIQUE

Maîtriser ses dépenses d'énergie
et améliorer son confort de vie, c'est possible



LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ? C'EST QUOI ?

Des difficultés
à assumer
financièrement ses
dépenses d'énergie

Des sensations de
froid en hiver et des
courants d'air réguliers

Une surconsommation
ou une privation de
chauffage

Que vous soyez **locataire** (du parc privé ou du public) ou **propriétaire** vous pouvez être concerné et prendre contact avec le **Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie**.

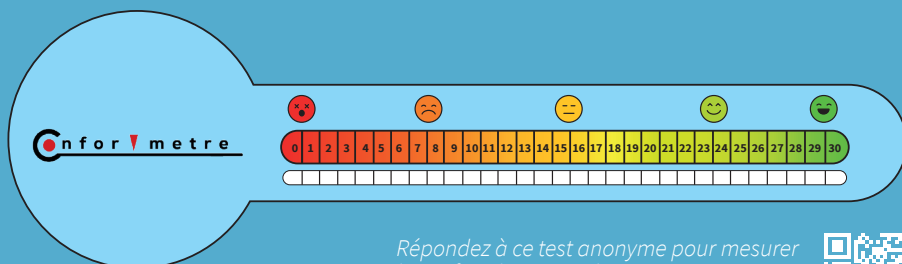
QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR VOUS ?

- Vous endetter ou vous priver pour payer vos factures
- Limiter votre chauffage, ce qui peut provoquer des moisissures
- Subir une dégradation de votre santé : mal-être, problèmes respiratoires



ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Un premier niveau de test : le Conformètre



Répondez à ce test anonyme pour mesurer
le confort dans votre logement ou
demandez-le au Pôle Inclusion Financière



COMMENT FAIRE ?



Prenez contact avec le CCAS pour un rendez-vous gratuit et confidentiel



Un diagnostic sociotechnique de votre logement pourra être réalisé avec un conseiller spécialisé



Des solutions concrètes et adaptées à vos besoins vous seront proposées

LES ACTIONS POSSIBLES ?

SI	NOUS POUVONS
Vous êtes dans une situation de précarité énergétique	Réaliser un diagnostic sociotechnique* de votre logement
Vos consommations énergétiques vous semblent élevées (électricité, gaz, eau, etc.)	Vous offrir des conseils et des petits équipements économes
Vous avez des impayés d'énergie ou d'eau	Vous aider à trouver des solutions amiables avec vos fournisseurs
Vous avez besoin de connaître vos droits (exemple : chèque énergie)	Vous informer et vous accompagner dans vos démarches
Vous n'arrivez pas à échanger avec votre propriétaire	Vous soutenir dans une action de médiation
Vous avez besoin de réaliser des travaux de rénovation énergétique	Étudier la possibilité d'une aide de 1500 € en fonction de votre reste à vivre

*Un diagnostic sociotechnique consiste à intervenir à votre domicile pour analyser vos consommations énergétiques vous donner des conseils pour améliorer votre confort et installer des équipements économes

CONTACTEZ-NOUS :

Après un échange avec une Conseillère du CCAS, un rendez-vous pourra vous être proposé à votre domicile. Lors de cette visite, vous recevrez des conseils pour améliorer votre confort et des équipements pour mieux maîtriser vos dépenses d'énergie.

Pôle Inclusion Financière
Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie
pf.energie@ccas-grenoble.fr
04 76 69 46 26

Des pièces justificatives vous seront demandés :

- Facture d'électricité*
- Facture de gaz*
- Facture d'eau*
- Régularisation de charges*
- Avis d'imposition ou de non imposition*
- Attestation CAF*
- Quittance de loyer*

